



Comité Départemental Rhône Lyon Métropole

Secouristes Français Croix Blanche

DOSSIER D'INSCRIPTION – FORMATION

Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique B.N.S.S.A

**Comité Départemental Rhône Lyon Métropole
En partenariat avec le Club de Natation RCBD**



STAGE 2023/2024



Pour tout renseignement :

Secouristes Français Croix Blanche – Comité Départemental Rhône Lyon Métropole
2, Rue du 35^{ème} Régiment d'Aviation – 69500 BRON

Tél : 04 37 25 04 23 - Mail : contact@croixblanche69.org - www.croixblanche69.org



VOTRE CENTRE DE FORMATION

L'Association des Secouristes CROIX BLANCHE 69 a été créée en 1993, elle développe le secourisme, sa pratique et son enseignement dans le cadre de la législation en vigueur.

Cette association appartient à la **Fédération des Secouristes Français Croix Blanche**.

3 domaines d'intervention

FORMATIONS AU SECOURISME

Sous l'agrément de la sécurité civile

- Aux gestes de **Premiers Secours** pour la population **PSC 1**
- Aux métiers de la Sécurité Civile (Equipiers Secouristes) – **PSE 1 et PSE 2**
- Aux sauvetages Aquatiques – **BNSSA**
- Des enfants **APS**
- Gestes Qui Sauvent - **GQS**

FORMATIONS AU SECOURISME

Prévention / Sécurité

- Dans le monde du travail :
 - SST
 - Gestes et Postures
 - Incendie / EPI
 - Evacuations
 - Formations sur mesure

SECOURISME OPERATIONNEL

& POSTES DE SECOURS

- Mise en place et gestion de postes de secours dans le cadre d'événements (concert, compétitions, foire ...)
- Equipe de professionnels diplômée d'état et Expérimentée
- Mise à disposition du matériel spécifique



VOTRE FORMATION AU SEIN DE LA CROIX BLANCHE

Une équipe de professionnels à votre service



„SERVIR“

La Croix Blanche cumule à travers son équipe une expérience professionnelle du secourisme et du sauvetage. Toujours à la **pointe des technologies nouvelles en matière de sauvetage**, notre équipe œuvre dans un **souci permanent de la qualité** au regard de nos différentes formations.

Pourquoi se former à la Croix Blanche ?

La disponibilité, le professionnalisme et la proximité de nos intervenants vous garantiront une formation de qualité, le tout dans une ambiance conviviale.

Quel suivi après la formation ?

- ☑ Toujours **en veille par rapport à la réglementation en vigueur**, nous vous communiquons régulièrement les nouvelles lois et réglementations concernant votre formation.
- ☑ Vous recevez également automatiquement un mail concernant le **recyclage de votre formation**.



PROGRAMME DE LA FORMATION BNSSA

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (B.N.S.S.A.) est le diplôme du nageur sauveteur. Le B.N.S.S.A. permet de **surveiller** des piscines privées, des plages publiques ou privées, et d'assister les Brevets d'Etat d'éducateur sportif option activités de la natation (B.E.E.S.A.N.) dans la surveillance des piscines publiques.

Le sauveteur côtier travaille dans les postes de secours sur les plages, les lacs, les piscines de camping... Celui-ci a pour mission la surveillance d'une baignade.

- Prévenir les usagers des dangers du lieu de baignade
- surveillance des zones de baignade aménagées et réglementées par les communes le long de leurs plages
- secours aux baigneurs en danger
- assistent les utilisateurs d'engins de plage en difficulté (planches à voile, engins pneumatiques, Kitesurf, petits voiliers ...)
- administrent les premiers soins aux personnes victimes d'accident et préviennent les organismes de secours (SAMU, Pompiers ...)

Pré-requis : PSE 1 minimum ou PSE 2 fortement conseillé

Durée de validité du diplôme : 5 ans. Un recyclage doit être suivi par son titulaire tous les **5 ans** pour maintenir la validité du diplôme. La partie secourisme est soumise à **formation continue annuelle** (6h minimum).

Epreuve de natation :

Entraînement dispensé par nos maîtres nageurs (BEESAN). Examen organisé généralement à la fin de la formation.

Lieu d'entraînement : Centre Nautique Camille Muffat – 110, Rue Emile Zola – 69150 DECINES CHARPIEU

Dates : 2 fois par jour ou 2 fois par semaine en fonction de la formule choisie.

Règlementation BNSSA:

Entraînement dispensé par nos maîtres nageurs (BEESAN). Examen organisé généralement à la fin de la formation.

Règlementation, lieu de formation : Centre Natutique de Décines – 110, Rue Emile Zola – 69150 DECINES CHARPIEU

Dates : 2 heures par jour ou en soirée en fonction de la formule choisie.

La session de formation / examen, est la même pour les BNSSA initial que pour les recyclages BNSSA. Les recyclages BNSSA sont exemptés de certains cours et épreuves d'examen, et se voient préparer un programme personnalisé et spécifique par l'équipe pédagogique.

Inscriptions et renseignement : Secrétariat (04 37 25 04 23) // inscription individuelle et paiement en ligne sur notre site « www.croixblanche69.org », onglet « BNSSA ».

PSE 1 :

Responsable Inscription: M. Didier GRAND

Lieu de formation : Centre de formation – 2, Rue du 35^{ème} Régiment d'Aviation – 69500 BRON

Date : Voir planning annuel - **ATTENTION 12 places par session**

Test de présélection

Afin de sélectionner uniquement les personnes ayant un niveau suffisant pour suivre l'intégralité de la formation, nous procédons à un test de natation réalisé par notre maître nageur.

PRESENTATION DE L'EXAMEN

L'examen pour l'obtention du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) se déroule généralement sur une journée. Il comprend une série d'épreuves dans l'eau et hors de l'eau.

➤ Parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 m

- Un départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface ;
- Deux parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini (matérialisé au fond et sur les bords), sans que le candidat ne prenne appui ;
- Un plongée dite « en canard », suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1,80 mètre et 3,70 mètres de profondeur ; le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres, visage hors de l'eau.

L'épreuve s'effectue en maillot de bain. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince-nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être jugé apte, le candidat doit réaliser l'épreuve, en moins de 2 minutes et 40 secondes inclus



➤ Parcours de sauvetage avec palmes, masque et tubas, en continu de 250 mètres

- Au signal du départ de l'épreuve, le candidat s'équipe dans ou hors de l'eau ;
- Le candidat parcourt 200 mètres en palmes, masques et tuba en touchant le mur à chaque virage. A la fin du parcours de nage, il doit effectuer une immersion pour rechercher un mannequin. Cette recherche se fait après avoir touché l'extrémité du bassin ;
- Remorquage du mannequin face hors de l'eau sur un parcours de 50 mètres. Ce mannequin devra être du modèle réglementaire, c'est à dire d'un poids de 1,5 kg à une profondeur de 1 mètre. Toute immersion de la face de la victime figurée pendant une durée égale ou supérieure à cinq secondes entraîne l'élimination du candidat.

Pour être jugé apte, le candidat doit réaliser l'épreuve, en moins de 4 minutes et 20 secondes inclus



➤ Porter secours à une personne en milieu aquatique :

- Le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord ;
- La victime saisit le sauveteur de face ; après être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime ;
- Le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;
- Après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite il explique succinctement sa démarche.

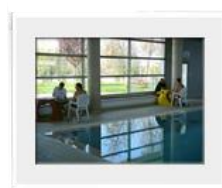
Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Aucun matériel n'est autorisé.

Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.

➤ Epreuve théorique – Sous forme de QCM de 40 items en moins de 45 minutes

Sur les domaines suivants :

- Secourisme
- Aspects juridiques et réglementaires concernant la sécurité et le sauvetage aquatique
- Textes sur l'organisation et la sécurité des lieux de baignade
- Signalisation d'un poste de secours
- Signalisation des aires et matérialisation des lieux de baignade,
- Balisage
- Règlements sur la conduite des embarcations et la pratique des sports nautiques et subaquatiques dans la zone littorale
- Organisation des secours
- Dispositions matérielles d'organisation et d'activation des postes de secours
- Mise en œuvre des moyens d'alerte
- Connaissance et diffusion des informations météorologiques
- Observation du champ de surveillance, diffusion des incidents, modalités d'alerte du poste de secours.
- Connaissance de l'organisation des structures publiques de secours, conduite à tenir en cas d'accident.
- Mesures conservatoires.
- Premiers soins d'urgence
- Alerte des secours publics



Pour être déclaré apte, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 30.



CONTENU DE LA FORMATION PSE 1 ET PSE 2

Le PSE 1 étant un pré-requis pour la formation au BNSSA, vous trouverez ci-après le contenu de la formation PSE 1 pour les personnes qui ne seraient pas encore titulaires de ce diplôme ainsi que le contenu de la formation PSE 2 pour une formation complémentaire.

FORMATION PSE 1 - PRE-REQUIS AU BNSSA

Pour être **secouriste**, il est nécessaire d'être titulaire de l'unité d'enseignement «**Premiers Secours en Equipe de niveau 1**».

Cette personne constitue le premier échelon opérationnel participant au secours à personnes. Le secouriste est formé et entraîné à la prise en charge de victimes, d'un accident, d'un malaise ou d'une aggravation brutale d'une maladie.

Pour ce faire, il va intervenir seul ou en équipe, avec ou sans matériel, afin de réaliser les gestes de premiers secours qui s'imposent pour l'intégrité de la victime, et, si nécessaire, en attendant l'arrivée d'une équipe de secours à personnes.

PROGRAMME

Partie 1 - Le secouriste

Partie 2 - La chaîne des secours

Partie 3 - La sécurité

Partie 4 - L'alerte

Partie 5 - L'obstruction brutale des voies aériennes

Partie 6 - Les hémorragies externes

Partie 7 - L'inconscience

Partie 8 - L'arrêt cardiaque

Partie 9 - La défibrillation automatisée externe

Partie 10 - Les détresses vitales

Partie 11 - Les malaises et la maladie

Partie 12 - Les accidents de la peau

Partie 13 - Les traumatismes des os et des articulations

Partie 14 - La noyade

Partie 15 - La surveillance et l'aide au déplacement

FORMATION PSE 2 - FORMATION COMPLEMENTAIRE AU BNSSA

L'**équipier secouriste** doit être capable de s'intégrer au sein d'une équipe de secours, pour prendre en charge, sur les plans technique et humain, une victime d'un accident ou d'une détresse vitale, afin de la mettre dans les meilleures conditions possibles pour une éventuelle prise en charge médicale ultérieure. A ce titre, il doit aussi savoir dialoguer avec les équipes médicales qui seront appelées à prendre le relais et, le cas échéant à s'intégrer à leur action.

PROGRAMME

Partie 1 - L'équipier secouriste

Partie 2 - Hygiène et asepsie

Partie 3 - Les bilans

Partie 4 - Les atteintes liées aux circonstances

Partie 5 - Les affections spécifiques

Partie 6 - Les souffrances psychiques et les comportements inhabituels

Partie 7 - Les pansements et les bandages

Partie 8 - Les immobilisations

Partie 9 - Les relevages

Partie 10 - Les brancardages et le transport

Partie 11 - Les situations avec de multiples victimes

NB : Une fois titulaire du PSE1 ou PSE2 vous pouvez intégrer les équipes de secouristes dans l'une de nos 12 associations locales lors des concerts et manifestations sportives dont nous assurons le Dispositif de Secours. Une 1^{ère} expérience avant la saison.



CALENDRIER DE FORMATION

Formation	Dates	Remarque
BNSSA	Formule Intensive	2 Semaines
PSE 1	03 au 07 juillet 2023 23 au 27 octobre 2023 19 au 23 février 2024 15 au 19 avril 2024 17 au 21 juin 2024	Pré-requis au BNSSA 12 places par session
Sauvetage aquatique + Natation	10 au 14 juillet 2023 30 au 03 novembre 2023 26 février au 01 mars 2024 22 au 26 avril 2024 24 au 28 juin 2024	1 à 2 séances par jour
Réglementation BNSSA	10 au 14 juillet 2023 30 au 03 novembre 2023 26 février au 01 mars 2024 22 au 26 avril 2024 24 au 28 juin 2024	Formation obligatoire 2 heures / jour
BNSSA	Formule Classique	4 à 6 Mois
Sauvetage aquatique + Natation + Règlementation	12 septembre 2023 au 19 avril 2024	1h00 à 1h30 le Mardi soir et le Jeudi soir (Hors vacances scolaires)
Examen Blanc BNSSA	13 juillet 2023 02 novembre 2023 29 février 2024 25 avril 2024 27 juin 2024	Le Jeudi matin
EXAMEN BNSSA	15 juillet 2023 04 novembre 2023 02 mars 2024 27 avril 2024 29 juin 2024	Sur convocation après avis à l'issue du BNSSA blanc
PSE 2	En fonction du calendrier annuel	Formation complémentaire



TARIFS DE LA FORMATION

Formation (1)	Tarif
☐ PSE 1	325 Euros
☐ BNSSA (préparation + examen) + Assurance/License	475 Euros
☐ PSE 2	325 Euros
☐ Pack « PSE 1 + BNSSA » + Assurance/License	625 Euros
☐ Formation continue BNSSA + Assurance/License	130 Euros
☐ Formation continue PSE1	90 Euros
☐ Test + Examen blanc + Examen (nouvelle présentation)	130 Euros
☐ Examen (nouvelle présentation)	90 Euros

(1) Cocher la formule choisie.

Conditions de règlement : nous acceptons un étalement du paiement de votre formation, pour cela prendre contact avec le secretariat des Secouristes Croix Blanche (04.37.25.04.23).

NB :

Une fois titulaire du PSE1 ou PSE2 vous pouvez intégrer les équipes des secouristes du Comité Départementale Rhône Lyon Métropole lors des concerts et manifestations sportives dont nous assurons le Dispositif de Secours. Une 1^{ère} expérience avant la saison.



RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Comment s'inscrire ?

1. Les étapes de votre inscription à la formation BNSSA :

- Retrait du dossier d'inscription sur notre site
- Test de présélection avec le Maître Nageur Sauveteur
- **Dépôt du dossier d'inscription avec les pièces demandées :**
 - ☐ La formule de formation choisie (ci-joint page 7)
 - ☐ La photocopie Recto/verso (lisible) d'une pièce d'identité (Pour les mineurs pièce d'identité du représentant légal)
 - ☐ La Fiche de renseignement individuelle (ci joint page 11)
 - ☐ Le certificat médical (ci-joint page 12)
 - ☐ La convention signée (ci joint page 14 & 15)
 - ☐ Pour les candidatures isolées, fournir une attestation de formation délivrée depuis moins d'1 an par un organisme de formation agréé de sécurité civil
 - ☐ Pour les mineurs émancipés fournir une preuve d'émancipation (par exemple décision de justice)
 - ☐ [La Photocopie du PSE1 \(Premiers secours en Equipe de niveau1\) ou d'un diplôme équivalent](#)
 - ☐ [L'attestation de formation continue PSE1 en cours de validité à la date de l'examen](#)
 - ☐ Le règlement sur la plateforme de paiement en ligne

2. Conditions d'inscription à l'examen du BNSSA :

- Etre titulaire du PSE 1 au minimum,
- Avoir au minimum 17 ans le jour de l'examen,
- Etre présenté(e) par une association agréée ou un organisme public habilité
- Etre apte médicalement,
- **Présence obligatoire** au cours de réglementation et au BNSSA Blanc après avis des formateurs une date d'examen sera confirmée

3. Suite à un échec aucune représentation n'est prévue.

Adresser le DOSSIER COMPLET par courrier postal + copie mail (par sécurité) à :
Secouristes Croix Blanche – 2, Rue du 35^{ème} Régiment d'Aviation – 69500 BRON
contact@croixblanche69.org

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte

Toute inscription est définitive.

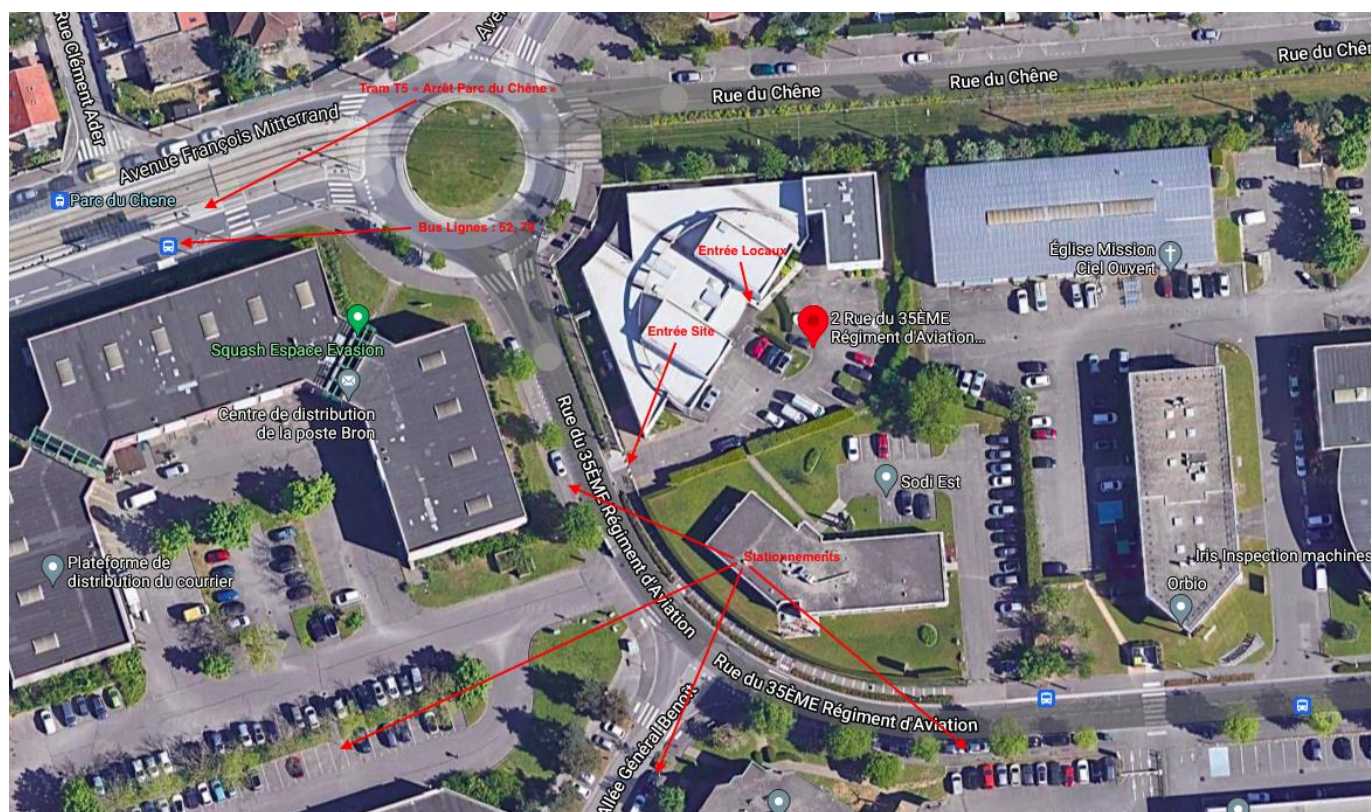
Toute désinscription ou désistement ou demande de report effectués moins de 8 jours francs avant la date de formation ou absence le jour de la formation, ne donneront droit à aucun remboursement de la part des **SECOURISTES CROIX BLANCHE 69.**

Informations complémentaires

Nous vous informons que tout ce qui est considéré comme dépendant directement du sauveteur lui étant acquis, est à la charge du candidat (visites médicales, documentations, équipements personnels, palmes, masque, tuba, serviette, maillot de bain, etc...).



COMMENT SE RENDRE AU CENTRE DE FORMATION ?

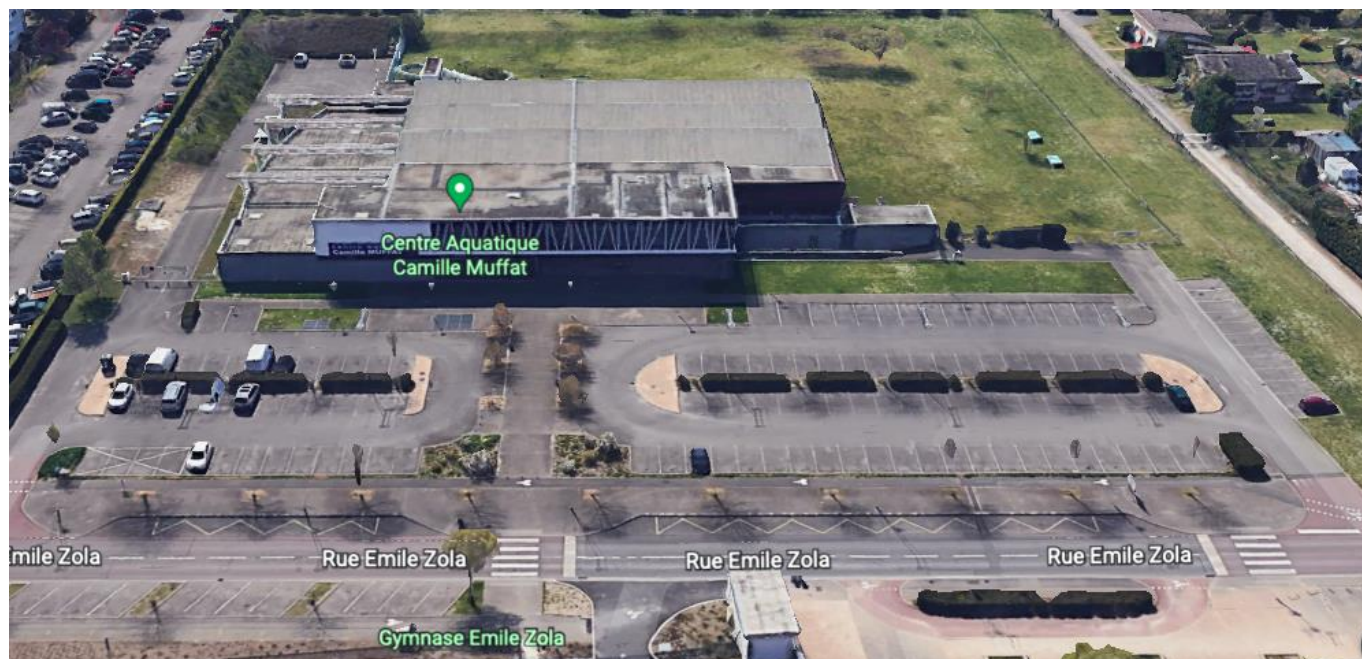


2, Rue du 35^{ème} Régiment d'Aviation – 69500 BRON



COMMENT SE RENDRE AU CENTRE NAUTIQUE ?

Centre Aquatique Camille Muffat - 110, Rue Emile Zola - 69150 Décines-Charpieu



Centre Nautique André Sousi – Place, All. Gaillard Romanet – 69500 Bron



FICHE DE RENSEIGNEMENT INDIVIDUELLE

Merci de remplir en lettres majuscules

• TEST DE PRESELECTION

NOM : _____ PRENOM : _____

☐ A réussi ☐ A échoué

PS : si vous échouez au test de présélection, vous avez toujours la possibilité de préparer votre PSE 1 (si vous ne l'avez pas déjà)

Fait à _____, le _____ Tampon et signature :

• RENSEIGNEMENTS POUR VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

NOM : _____ PRENOM : _____

NOM de jeune fille : _____

SEXE : ☐ Masculin ☐ Féminin

DATE DE NAISSANCE : __/__/__ __/__/__

LIEU DE NAISSANCE : _____

ADRESSE RUE : _____

Code Postal : __/__/__/__ Ville : _____

EMAIL : _____

PROFESSION : _____

N° TELEPHONE : __/__/__/__/__/__/__

PSE 1 N°: _____ Date du diplôme: _____

Avez-vous déjà suivi une formation à la Croix Blanche ? ☐ Oui ☐ Non

Autorisation Parentale obligatoire pour les Mineurs

Je soussigné(e)

Représentant légal de..... Autorise
ce(tte) dernier(e) à s'inscrire et à participer à la session de BNSSA relative à cette fiche d'inscription et organisée par
l'association **CROIX BLANCHE 69**, qui se déroulera à :.....

Fait à le :

SIGNATURE*

CERTIFICAT MÉDICAL

Exigé pour toute candidature au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (et Recyclage)

BNSSA

Je soussigné,

Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour,

Mr Mme Melle :

Et n'avoir constaté aucune contre indication apparente à la pratique de la **natation**, du **sauvetage** et de la **surveillance** des usagers des lieux de bains.

Ce sujet présente en particulier une **aptitude normale à l'effort**, une **acuité auditive** lui permettant une voix normale à cinq mètres et une **acuité visuelle** conforme aux exigences ci-dessous.

Fait à :

Le :

Cachet et Signature

Ce document peut être complété par tout médecin généraliste

Ce certificat doit être établi moins de TROIS mois avant la date de l'examen

ACUITE VISUELLE

Sans correction

4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil, mesurées séparément soit au moins **3/10** + **1/10** ou **2/10** + **2/10**.

Avec correction

Soit une correction amenant une acuité visuelle de **10/10** pour un œil quelque soit la valeur de l'autre œil corrigé (**supérieur à 1/10**)

Soit une correction amenant une acuité visuelle de **13/10** pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à **8/10**.

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est de **10/10** pour l'autre œil corrigé.

DEMANDE D'INSCRIPTION A UNE SESSION D'EXAMEN

Madame, Monsieur le Responsable du Comité Départemental des Secouristes Croix Blanche,

Je soussigné,

ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance mon inscription sur la liste des candidats à un examen du **Brevet National de Sécurité Sauvetage Aquatique**.

Ci-joint, mon dossier d'inscription dûment complété, et pour lequel je m'engage à vous garantir l'exactitude des renseignements portés sur la fiche de renseignements administratifs et je vous confirme entre autre que :

- J'ai pu prendre connaissance de la souscription automatique à la license, me garantissant une assurance pendant une année.
- J'ai pu prendre connaissance des conditions d'organisation de la formation et du déroulement de l'examen, ainsi que du règlement intérieur.
- Je m'engage à ne rien dissimuler sur mon état de santé, qui doit être compatible avec le niveau de formation et l'examen.
- Je ne m'oppose pas au droit à l'image.
- Je suis informé du traitement et l'archivage informatique de mes données personnelles par le Comité Départemental des Secouristes Croix Blanche.
- J'ai pris connaissance que ma présentation à l'examen, ne sera retenue qu'après le règlement des frais de formation.

Veuillez agréer, Monsieur le Responsable, l'expression des mes respectueuses salutations.

Fait à,

Le

Signature du candidat

(si mineur ou non émancipé)
Signature du tuteur légal

Comité Départemental Rhône Lyon Métropole des Secouristes Français CROIX BLANCHE

Convention

Entre, d'une part :

Le Comité Départemental Rhône Lyon Métropole des Secouristes Français CROIX BLANCHE, représentée par
Didier GRAND en qualité de Responsable Départemental.

Et le signataire de la présente

Stagiaire M/Melle/Mme

Il est convenu ce qui suit

Article 1 – Nature

Le Comité Départemental des Secouristes Croix Blanche dispense un enseignement destiné à préparer ses stagiaires à l'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) dont les épreuves sont décrites dans la circulaire n°82-88 du 11 juin 1992 à jour de ses modifications.

Cet enseignement comporte des entraînements en piscine, des révisions de secourisme et une instruction sur la réglementation selon un programme établi par le centre. Les candidats doivent se munir de **Palmes de 60 cm de voilure**, d'un Masque et d'un Tuba.

Article 2 – Durée de la Formation

La durée de la formation est sur 2 semaines (PSE1+BNSSA) pour la formule intensive.

La durée de la formation est de Septembre à Avril pour la formule classique.

La présence du candidat au BNSSA est obligatoire à toutes les séances de formations portées au programme établi par le centre.

L'organisme formateur n'est pas lié par une obligation de résultat.

Article 3 – Coût de la formation

Le coût de la formation BNSSA + PSE1 s'élève à 595 euros + 30 euros de cotisation (assurance).

Le coût de la formation BNSSA s'élève à 445 euros + 30 euros de cotisation (assurance).

Le coût de la formation continue BNSSA s'élève à 200 euros + 30 euros de cotisation (assurance).

Article 4 – Présentation à l'examen

Tout stagiaire ayant un taux de présence inférieur à 90% ne sera pas présenté à l'examen.

Seuls les candidats ayant atteint un niveau suffisant, pourront être présentés à l'examen (évaluation sous la responsabilité des formateurs).

Les candidats devront être titulaires de PSE 1 ou du PSE 2 à jour de recyclage et **réussir la totalité des épreuves physiques lors d'un examen blanc** dans les temps définis par le Comité (2'30 au 100m du BNSSA et 4'10 au 250 m du BNSSA) et avoir fourni la totalité des pièces du dossier d'inscription quatre semaines avant la date d'examen pour pouvoir être présenté.

Article 5 – L'examen

Les candidats aptes à être sélectionnés pour participer à l'examen en fonction de leurs résultats au stage devront se présenter le (à définir) pour 8 h 45 (suivant la convocation) au centre d'examen qui leur aura été communiqué, munis d'une pièce d'identité.

Au vu du procès-verbal d'examen, le Préfet du département attribue un numéro départemental de brevet (n° départemental, n° ordre, année) et établit un diplôme au nom de chaque candidat admis.

Les diplômes sont ensuite transmis aux lauréats sous couvert du centre de formation qui a présenté les candidats.

Article 6 – Echec à l'examen

Le candidat ayant été absent ou ayant échoué à l'examen de la date fixée, devra s'acquitter à nouveau du montant de la formation pour pouvoir le représenter la saison suivante.

Article 7 –

Le titulaire du BNSSA peut assurer la surveillance des baignades ouvertes gratuitement au public, aménagées et réglementairement autorisées. Il peut aussi surveiller les piscines privées ou d'accès gratuit ou lorsqu'elles sont louées pour leur usage exclusif par un ou plusieurs organismes, en dehors des heures d'admission du public (voir aussi les dispositions du décret 91365 du 15 avril 1991).

Les titulaires du BNSSA sont astreints tous les cinq ans à une session de recyclage et de perfectionnement à l'issue de laquelle ils participent à un examen de contrôle qui permet au jury de valider ou non le diplôme.

Fait à Lyon, le

Mme, Mlle, M

M Didier GRAND

Stagiaire.

Responsable Départemental des Secouristes
Français
CROIX BLANCHE